BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le - 1 OCT. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE JEAN MOULIN, AVENUE PIERRE PERRON ET RUE ANATOLE LE BRAZ, LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2026, DE 10H00 A 12H00.

SG/RM 119-09/26

Le Maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Jean Moulin, avenue Pierre Perron et rue Anatole Le Braz à l'occasion d'une cérémonie organisée par l'Amicale des Marins et des Marins Anciens Combattants de Bégard,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le défilé du cortège et la cérémonie au monument aux morts, le samedi 24 octobre 2026, en fonction des besoins des organisateurs,

- La circulation sera interdite rue Jean Moulin et Anatole Le Braz.

ARTICLE 2 : A cet effet, les panneaux de signalisation réglementaire et les itinéraires de déviations nécessaires seront mis en place par les organisateurs sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : La matérialisation du présent arrêté sera effectuée par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- Les Services Techniques Municipaux,
- Les organisateurs.

Le maire,
Gildas HERVÉ

Le Maire

MAIRIE DE BÉGARD
22140 (Côtes-d'Armor)